



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 avril 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0255 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour supplémentaire

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michel Fecteau,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2007, en retirant le sommaire décisionnel :

- EM2007-002, intitulé : « Avis de motion relatif au *Règlement sur l'acquisition de camions pour les fins de la collecte des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1240 ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0256 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 mars 2007

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mars 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mars 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 20 mars 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 mars 2007.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Luc Sauvageau, directeur de la Direction de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et des Régions, en date du 9 mars 2007, relative à la conformité de l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour 2007.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition à l'effet de demander au Service des finances de préparer un programme permettant le jumelage annuel de la facturation de l'entretien des rues privées en l'annexant à la facture de vidage des fosses septiques, et ce sur présentation des contrats d'entretien et d'établir, avec les représentants des citoyens, les modalités de paiement à cet effet.
- Madame la conseillère Ann Bourget dépose un avis de proposition à l'effet qu'un moratoire soit décrété sur tout projet d'expansion de la fluoration de l'eau potable dans les limites du territoire de la ville de Québec, de demander au gouvernement du Québec, s'il estime que la fluoration est une nécessité au point de vue de la santé publique, d'inclure la fluoration comme une obligation dans sa réglementation relative à l'eau potable et d'en préciser les normes et, à défaut d'adopter un règlement à cet effet, demande que soit suspendue la fluoration sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec à compter du 1^{er} avril 2008, et ce, tant qu'une réglementation claire n'aura pas été adoptée par le gouvernement du Québec.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à une prochaine séance.

CV-2007-0257 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Demande aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine, puissent participer à la gestion des placements - FN2007-009 (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, relativement à une demande aux représentants de

la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la Ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine puissent participer à la gestion des placements.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Pierre Blouin, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2007-0258 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Demande aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine, puissent participer à la gestion des placements - FN2007-009 (Ra-1315)

Attendu que les régimes de retraite des employés de la Ville de Québec ont un actif supérieur à un milliard de dollars ;

Attendu que les gestionnaires des fonds des caisses de retraite sont de l'extérieur de la ville de Québec ;

Attendu que, dans la ville de Québec, il existe des firmes spécialisées dans la gestion de fonds de retraite ;

Attendu que les firmes spécialisées dans la gestion des fonds de retraite offrent des emplois de haut calibre aux jeunes gradués des universités ou des CÉGEP qui désirent faire carrière dans ce domaine ;

Attendu que, sur le plan du développement économique, il est important d'augmenter à Québec les emplois reliés à la gestion des fonds de retraite ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Gilles Marcotte, appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de demander aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine, puissent participer à la gestion des placements.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Pierre Blouin, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Trudel et Marie France Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0259 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Maintien des services offerts à la Maison Michel-Sarrazin ou versement d'une compensation financière récurrente, équivalente à la valeur des services d'entretien et de déneigement qui ne lui seront plus offerts - DG2007-022 (Ra-1320)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de mettre fin aux services d'entretien et de déneigement de la rue privée donnant accès à la Maison Michel-Sarrazin à compter du 1^{er} juin 2007, conformément à la résolution CV-2006-1077 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 18 décembre 2006, relativement aux services municipaux rendus sur les rues privées, mais par ailleurs de lui verser une compensation financière récurrente, équivalente à la valeur des services d'entretien et de déneigement qui ne lui seront plus offerts.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0260 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mars 2007 - Engagement de la ville à faire de l'eau une priorité et de renouveler chacun de ses engagements pour la préservation de cette ressource sur le territoire de la ville de Québec - EN2007-028 (Ra-1320)**

Attendu que la journée mondiale de l'eau a eu lieu le 22 mars 2007 ;

Attendu que la Ville de Québec a reconnu dans la résolution CV-2006-0217 l'importance de cette ressource en ces termes :

« *La Ville de Québec* :

1° *reconnait le caractère de « bien commun public » de l'eau et des écosystèmes ;*

- 2° reconnaît que l'accès à l'eau est un droit humain et social, individuel et collectif ;
- 3° reconnaît que l'eau potable est, dans son essence, un héritage commun, un bien public et de responsabilité collective ;
- 4° appuie les organisations telles que Développement et Paix et l'Association pour un contrat mondial de l'eau dans leurs actions visant à reconnaître cette ressource comme un élément de droit commun essentiel à la vie. » ;

Attendu l'aggravation de la « crise hydrique » dans le monde ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

que la Ville de Québec réitère son engagement pour faire de l'eau une priorité et renouvelle chacun de ses engagements pour la préservation de cette ressource.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0261 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 mars 2007- Préparation d'une politique de sélection et d'embauche du personnel cadre - RH2007-242 (Ra-1320)

Attendu que le conseil de la ville a la compétence exclusive de nommer le directeur général, le greffier, le trésorier, l'évaluateur, le vérificateur général, les directeurs de service et les directeurs d'arrondissement ainsi que leurs adjoints ou assistants respectifs ;

Attendu que le comité exécutif nomme les autres employés permanents de la ville ;

Attendu que les responsabilités relatives à la tenue d'un concours de recrutement ou de promotion pour fins de nomination à un poste de la ville doivent être assumées par un comité d'évaluation ;

Attendu que le système de recrutement ou de promotion du personnel pour fins de nomination doit être basé sur l'impartialité et la transparence ;

Attendu que la confiance de la population envers la politique de sélection du personnel de la ville doit être préservée ;

Attendu que le conseil de la ville est responsable des politiques en gestion des ressources humaines ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu que le comité exécutif prépare une politique de sélection et d'embauche du personnel cadre et que celle-ci soit présentée au conseil municipal au plus tard le 30 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0262 Félicitations à l'équipe de monsieur Roger Ferland, composée de policiers oeuvrant à la Ville de Québec, pour avoir remporté la médaille d'or en basketball aux derniers Jeux mondiaux pompiers et policiers tenus en Australie

Attendu que, du 16 au 25 mars 2007, se tenaient, à Adélaïde, Australie, les Jeux mondiaux Policiers et Pompiers ;

Attendu que des employés de la Ville de Québec ont été sélectionnés pour faire partie des jeux ;

Attendu que l'équipe de monsieur Roger Ferland, composée de policiers oeuvrant à la Ville de Québec, s'est distinguée en remportant la médaille d'or en Basketball ;

Attendu que, par sa détermination et sa performance exemplaires, l'équipe de monsieur Roger Ferland a contribué au rayonnement de la Ville de Québec à travers le monde ;

Attendu que ces policiers sont une source d'inspiration pour leurs collègues et tous les citoyens de la grande Ville de Québec ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de rendre hommage à l'équipe de monsieur Roger Ferland, composée de policiers oeuvrant à la Ville de Québec, en soulignant l'excellence de sa performance aux derniers Jeux mondiaux Pompiers et Policiers tenus du 16 au 25 mars 2007, en Australie, en remportant la médaille d'or en Basketball.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0263 Fermeture d'une partie de la 4^e Avenue Ouest et affectation, au domaine privé de la Ville, des lots 1 854 257 et 3 396 496 du cadastre du Québec - Cession, à « CRC, Société en commandite », des droits, titres et intérêts de la Ville dans lesdits lots - Arrondissement Charlesbourg - AJ2007-026 (Ra-1317)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

Il est résolu :

1° d'ordonner la fermeture d'une partie de la 4^e Avenue Ouest, située dans l'arrondissement Charlesbourg et d'affecter les lots 1 854 257 et

3 396 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au domaine privé de la Ville ;

2° de déclarer que cette fermeture est faite sans indemnité ;

3° de céder, à « CRC, Société en commandite », tous les droits, titres et intérêts de la Ville dans les lots 1 854 257 et 3 396 496 du susdit cadastre, circonscription foncière de Québec.

Les frais et honoraires de l'acte notarié étant à la charge de la Ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0264 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réparation et peinture pour piscines, jeux d'eau et pataugeoires, du 6 mai 2007 au 5 mai 2009, sur tout le territoire de la ville de Québec (VQ-38287) - AP2007-071 (CT-AP2007-071) — (Ra-1319)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger le contrat en vue des travaux de réparation et de peinture pour les piscines, jeux d'eau et pataugeoires sur tout le territoire de la ville de Québec, pour la période du 6 mai 2007 au 5 mai 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38287, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes, de la façon suivante :

1° « Peinture Avalex (9110-9967 Québec inc.) », pour les secteurs nord (arrondissements Les Rivières et La Haute-St-Charles), ouest (arrondissements Sainte-Foy-Sillery et Laurentien) et centre (arrondissements La Cité et Limoilou), selon les tarifs horaires et forfaitaires de sa soumission en date du 2 mars 2007 ;

2° « Guy Beaulieu inc. », pour le secteur est (arrondissements Beauport et Charlesbourg), selon les tarifs horaires et forfaitaires de sa soumission en date du 16 février 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0265 Convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour et au nom du gouvernement du Québec - Versement d'une subvention pour l'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc - CU2007-022 (Ra-1319)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au versement d'une

subvention au montant maximal de 1 700 000 \$ pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc, dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels du gouvernement du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0266 Prolongement des rues de la Parmentière, de la Charmotte et du Marouchin - Domaine du Mousseigne phase XIII - Arrondissement Beauport - District de Saint-Michel (22) - DE2006-135 (CT-DE2006-135) — (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des rues de la Parmentière, de la Charmotte et du Marouchin sur une longueur approximative de 600 mètres, à être réalisé par « Domaine du Mousseigne inc. », « Lotissement Olympia inc. » et « Les Entreprises L.T. Itée », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties ;
- 2° d'autoriser « Domaine du Mousseigne inc. », « Lotissement Olympia inc. » et « Les Entreprises L.T. Itée » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1° ;
- 3° d'autoriser « Domaine du Mousseigne inc. », « Lotissement Olympia inc. » et « Les Entreprises L.T. Itée » à transmettre, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie ;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Domaine du Mousseigne inc. », « Lotissement Olympia inc. » et « Les Entreprises L.T. Itée », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel ;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 ;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession ;

- 7° d'autoriser une dépense de 19 530 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville pour les années 2006 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1181.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0267 Renonciation par la Ville aux servitudes de passage et au droit de passage dans l'immeuble sis au 400, boulevard Jean-Lesage, propriété de « Skyline - Les Façades de la Gare Inc. » - Arrondissement La Cité - GI2007-053 (Ra-1319)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

- 1° de renoncer purement et simplement aux servitudes de passage établies en faveur de la Ville de Québec, aux termes des actes publiés sous les numéros 1 171 856 et 1 216 331, telles que modifiées partiellement aux termes de l'acte publié sous le numéro 1 744 199 et de consentir à ce qu'elles soient éteintes à compter de la signature de l'acte annexé à la présente résolution, tous les droits de passage et obligations en résultant cessant alors d'exister ;
- 2° de renoncer purement et simplement au droit de passage établi en faveur de la Ville de Québec aux termes de l'acte publié sous le numéro 1 193 319, tel que modifié partiellement aux termes de l'acte publié sous le numéro 1 744 199 et de consentir à ce qu'il soit annulé à compter de la date de la signature de l'acte annexé à la présente résolution, tous les droits de passage et obligations en résultant cessant alors d'exister ;
- 3° d'accepter l'acte intitulé « Extinction des servitudes par renonciation expresse du propriétaire du fonds dominant (C.c.Q., article 1191 (2°)) et annulation d'un droit de passage du consentement du bénéficiaire (C.c.Q., article 2938 alinéa 1) » et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées, le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'acte joint en annexe au sommaire décisionnel ;
- 4° de requérir, de l'officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, l'inscription sur le registre foncier de l'acte susdit à l'égard de l'immeuble connu comme étant formé des lots 1 213 704, 2 646 770 et 2 646 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- 5° d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer, déposer et publier tous les documents requis à cette fin et à signifier à toutes les parties concernées une copie de l'acte publié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0268 Affectation d'un montant de 1 087 000 \$ au fonds 12 du programme de dépenses d'immobilisations (PTI 2007-2009) - Travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs de la Ville - LS2007-007 (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la répartition du montant de 1 087 000 \$ selon la liste des travaux jointe en annexe au sommaire décisionnel ;
- 2° d'affecter le montant de 1 087 000 \$ au fonds 12 du programme de dépenses d'immobilisations (PTI 2007-2009) pour le bénéfice de chacun des arrondissements et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0269 Fichier de fournisseurs ayant soumissionné pour des travaux de soudure pour tous les arrondissements, incluant les structures et la signalisation - Période de vingt-quatre (24) mois (VQ-38309) - AP2007-081 (CT-AP2007-081) — (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver le fichier de fournisseurs ayant soumissionné, relativement à des travaux de soudure pour les secteurs : est, ouest, nord et centre, structures et signalisation, pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date d'adjudication et selon les taux horaires soumis ;
- 2° d'autoriser le service concerné à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des montants des taux horaires.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0270 Adjudication d'un contrat pour des services de mise à niveau du progiciel V.I.P. à la version 7G, du portail à l'information pour la dotation et le recrutement en ligne, pour la formation et l'inscription en ligne et de modifications fonctionnelles au module de dotation (Dossier 38540) - AP2007-084 (CT-2153533) — (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adjuger, à « DLGL Itée », le contrat en vue d'obtenir des services de mise à niveau du progiciel V.I.P. à la version 7G, du portail à l'information pour la dotation et le recrutement en ligne, pour la formation et l'inscription en ligne et de modifications du module de dotation, selon les tarifs horaires soumis, excluant les taxes, conformément à sa proposition en date du 19 décembre 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0271 Fichier de fournisseurs ayant soumissionné pour les services de réparation de composantes hydrauliques - Période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009 (VQ-38384) - AP2007-103 (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le fichier de fournisseurs ayant soumissionné relativement à la réparation de composantes hydrauliques, pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009, selon les prix des factures types, les tarifs horaires et les escomptes sur pièces ;
- 2° d'autoriser le service concerné à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des montants des factures types.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0272 Prolongement des rues de Varsovie, de la Havane, de Panama et ouverture de nouvelles rues - Développement domiciliaire « Faubourg Le Raphaël », phases 4, 5 et 6 - Arrondissement Les Rivières - DE2007-002 (CT-DE2007-002) — (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre des phases 4, 5 et 6 du projet « Faubourg Le Raphaël », qui implique notamment le prolongement des rues de Varsovie, sur une longueur approximative de 159 mètres linéaires, de la Havane sur une longueur approximative de 181 mètres linéaires et de Panama sur une longueur approximative de 194 mètres linéaires, à être réalisée par « Gély construction inc. », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir ;

- 2° d'autoriser « Gély construction inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1° ;
- 3° d'autoriser « Gély construction inc. » à transmettre, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie ;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gély construction inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel ;
- 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 ;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession ;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente ;
- 8° d'autoriser un investissement maximum de 910 248 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement (1194 et ses amendements) sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1254.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0273 Prolongement de deux rues (de Bogota et une rue en cours de réalisation) « Les Méandres IV-B », district de Lebourgneuf (7) et ouverture d'une nouvelle rue - Arrondissement Les Rivières - DE2007-010 (CT-DE2007-010) — (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Terrains des Méandres inc. », comprenant notamment le prolongement de deux (2) rues et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 700 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan concept joint en annexe au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir ;
- 2° d'autoriser « Les Terrains des Méandres inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1° ;

- 3° d'autoriser « Les Terrains des Méandres inc. » à transmettre, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie ;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Terrains des Méandres inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel ;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 ;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession ;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente ;
- 8° d'autoriser un investissement de 22 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, dont 9 000 \$ seront puisés au Règlement R.V.Q. 1194 et 13 000 \$ au Règlement R.V.Q. 1123.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0274 Rétrocession sans frais d'emprises excédentaires, à « Gély construction inc. », des lots qui seront ultérieurement connus sous les numéros de lots 3 934 754, 3 934 755, 3 934 756, 3 934 757, 3 934 758 et 3 934 759 - Rues de Mexico, de la Havane, du Patrimoine-Mondial et avenue Chauveau - Développement domiciliaire « Faubourg le Raphaël - phase 1 » - Arrondissement Les Rivières - DE2007-027 (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser la rétrocession, sans frais, à « Gély construction inc. », des emprises excédentaires qui seront ultérieurement connues sous les numéros de lots 3 934 754, 3 934 755, 3 934 756, 3 934 757, 3 934 758 et 3 934 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0275 Droit d'usage sur l'immeuble situé sur une partie du lot 2 148 722, propriété de la Commission scolaire de la Capitale - Arrondissement Laurentien - GI2007-043 (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un droit d'usage d'une durée de trente-cinq (35) ans en faveur de la Ville de Québec, dans l'immeuble, propriété de la Commission scolaire de la Capitale, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 148 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 7 224,8 mètres carrés, tel que montré comme parcelle A au plan et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2006, sous sa minute 277, afin d'y permettre l'aménagement, le maintien et l'opération d'un terrain de soccer ; ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0276 Affectation au domaine privé de la Ville des parties du lot 1 033 712 du cadastre du Québec qui seront ultérieurement connues sous les nouveaux numéros de lots 3 945 852, 3 945 853, 3 945 854 et 3 945 855 du même cadastre - Arrondissement Les Rivières - GI2007-056 (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'affecter au domaine privé de la Ville les parties du lot 1 033 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, lesquelles seront ultérieurement connues sous les nouveaux numéros de lot 3 945 852, 3 945 853, 3 945 854 et 3 945 855 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de 2 130 mètres carrés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0277 Renouvellement d'un contrat de services de gaz naturel au tarif modulaire (DM) pour le bâtiment situé au 800-A, Place Sorbonne (Arpidrome) jusqu'au 31 décembre 2011 - GI2007-058 (CT-GI2007-058) — (Ra-1320)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat intervenu entre la Ville de Québec et « Société en commandite Gaz Métro » relativement à l'achat, au transport et à la livraison de gaz naturel pour le bâtiment situé au 800-A Place Sorbonne (Arpidrome) jusqu'au 31 décembre 2011, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes nécessaires lors de l'adoption des budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0278 **Approbation des échelles de traitements du personnel étudiant pour les saisons estivales 2007 et 2008 - RH2007-184 (CT-RH2007-184) — (Ra-1320)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver les échelles de traitement s'appliquant au personnel étudiant dans les emplois généraux et dans les emplois du secteur des loisirs pour les saisons estivales 2007 et 2008 conformément aux conditions mentionnées au document joint en annexe au sommaire décisionnel. Ces échelles de traitement entrent en vigueur le 1^{er} avril de chaque année.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0279 **Renouvellement du mandat de sept (7) commissaires et nomination de trois (3) nouveaux commissaires et d'un nouveau président au Bureau de l'ombudsman - OB2007-001 (Ra-1320)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

1° de renouveler le mandat des sept (7) commissaires dont les noms suivent, pour la durée non écoulée d'un second mandat de trois (3) ans, soit jusqu'au 18 janvier 2010 :

- Me Pierre Boileau ;
- M. Jean-Paul Bourret ;
- M. Pierre Choquette ;
- M. Bertrand Gagnon ;
- Me Judith Gamache-Côté ;
- Mme Suzane Gingras ;
- Me Monique Perron ;

2° de nommer, à titre de nouveaux commissaires, jusqu'au 18 janvier 2010, les personnes suivantes :

- Mme Suzanne Déry ;
- Mme Monique des Rivières ;
- M. Théodore Roy ;

3° de nommer, au poste de président du Bureau de l'ombudsman, monsieur le commissaire Pierre Choquette.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0280 Approbation du budget 2007 de La Société municipale d'habitation Champlain - SO2007-001 (Ra-1320)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget 2007 de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) ;
- 2° de mettre, à la disposition de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2007, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la SOMHAC.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0281 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'option d'achat, valable pour une période n'excédant pas vingt-quatre (24) mois, présentée par « Distal inc. » à l'égard d'un immeuble (terrain vacant) connu comme étant une partie du lot 3 807 257 du cadastre du Québec et situé dans le parc industriel de Beauport, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2007-020 (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acceptation de l'option d'achat signée par la compagnie « Distal inc. » en date du 26 janvier 2007 et valable pour une période n'excédant pas vingt-quatre (24) mois, à l'égard d'un immeuble (terrain vacant) situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie approximative de 62 473 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 3 807 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- 2° l'autorisation pour la vente éventuelle de cet immeuble au prix de 12,91 \$ le mètre carré pour les premiers 9 290 mètres carrés, de 9,68 \$ le mètre carré pour les 18 580 mètres carrés suivants et de 7,53 \$ le mètre carré pour les 34 603 mètres carrés résiduels, soit un montant approximatif de

560 348,89 \$, dont un acompte de 11 206,98 \$ versé lors de la signature de l'option d'achat et représentant 2 % de ce prix offert pour les six (6) premiers mois de la présente option. De plus, à chaque échéance de six (6) mois additionnels, et ce, pour un maximum de vingt-quatre (24) mois à partir de la date d'acceptation, une somme représentant 1,5 % du prix offert, soit 8 405,23 \$ sera encaissée par la Ville. Au moment de lever l'option par l'acquéreur (le bénéficiaire), un règlement devra être adopté préalablement par le conseil d'agglomération avant la signature de l'acte de vente notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0282 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 398 365 du cadastre du Québec et l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'expropriation - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-044 (CT-GI2007-044) — (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 398 365 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 22 365,9 mètres carrés, tel que montré au plan 2004178 AF1.dgn joint au sommaire décisionnel et préparé par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 773 de ses minutes ;
- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de cette partie de lot.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0283 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 212 autorisant des dépenses et un emprunt de 535 000 \$ pour la mise en place d'un calculateur d'itinéraires sur le site Internet du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-013 (Ra-1320)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no 212 autorisant des dépenses et un emprunt de 535 000 \$ pour la mise en place d'un calculateur d'itinéraires sur le site Internet*, adopté par

le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 28 février 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0284 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de services de gaz naturel au tarif modulaire (DM) pour le bâtiment sis au 275, rue de la Maréchaussée, Québec (Centrale de police) jusqu'au 31 décembre 2011 - GI2007-052 (CT-GI2007-052) — (Ra-1320)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de renouveler le contrat intervenu entre la Ville de Québec et la « Société en commandite Gaz Métro », relativement à l'achat, au transport et à la livraison de gaz naturel au bâtiment sis au 275, rue de la Maréchaussée, Québec (centrale de police) jusqu'au 31 décembre 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat, dont copie est jointe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs, R.A.V.Q. 165 - EN2007-016 (Ra-1317)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs*, R.A.V.Q. 165.

Une proposition d'amendement est soumise au conseil

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est proposé de modifier l'article 21 du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs*, R.A.V.Q. 165, en

remplaçant les mots et chiffres « chapitre II », par les mots et chiffres « aux articles 2 et 9 ».

Après discussion, madame la mairesse Andrée P. Boucher, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage, demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour et retourné au comité exécutif pour reconsidération. La demande de retrait est approuvée à l'unanimité.

CV-2007-0285 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 150 - Appropriation d'un montant de 1 908 700 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-027 (Ra-1319)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 150 ;

2° l'appropriation d'un montant de 1 908 700 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 150*, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 150.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0286 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et de stabilisation des rives ainsi que de mise en valeur de la rivière Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 172 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-019 (Ra-1319)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et de stabilisation des rives ainsi que de mise en valeur de la rivière Beauport et*

sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 172.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et de stabilisation des rives ainsi que de mise en valeur de la rivière Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 172.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0287 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de certains équipements dans les casernes de pompiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 174 - Renonciation au droit d'opposition - PI2007-003 (Ra-1319)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de certains équipements dans les casernes de pompiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 174.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de certains équipements dans les casernes de pompiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 174.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0288 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 179 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-018 (Ra-1319)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 179.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 179.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0289 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 159 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-009 (Ra-1320)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 159 ;
- 2° l'appropriation d'un montant de 250 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le R.A.V.Q. 159, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également proposé que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 159.

Un amendement à la proposition principale est présenté

Sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée, afin que le projet de règlement soit modifié pour y retirer un montant de 8 280 000 \$ représentant une somme constituant une anticipation sur l'année 2008 pour que ne soient conservées que les dépenses déjà prévues en 2007 au programme triennal des immobilisations en 2007-2008-2009 (PTI), soit un montant de 4 920 000 \$. Suite à la réalisation de l'expertise pour filtration et traitement de l'eau, les dépenses anticipées de 8 280 000 \$ devront être soumises à nouveau pour approbation par le conseil de la ville.

Le projet de *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur*

l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 159 devra être révisé en conséquence.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la proposition principale telle qu'amendée

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 159, tel qu'amendé ;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 250 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 159, tel qu'amendé, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration du traitement de l'eau potable et sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 159.*

Le président demande aux membres du conseil de voter sur la proposition principale, telle qu'amendée.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0290 *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1251, tel que modifié - IN2007-038 (Ra-1321)*

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher

ppuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1251, tel que modifié.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fluoruration de l'eau potable à Québec - EN2007-022 (Ra-1321)

Attendu que la fluoruration de l'eau potable est essentiellement associée à une problématique de santé publique, il apparaît opportun de donner suite à la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de continuer la fluoruration de l'eau potable produite par l'usine de filtration de Château-d'eau ;
- 2° de demander au Service des travaux publics de mettre en oeuvre la fluoruration de l'eau potable produite par l'usine de filtration de Sainte-Foy ;
- 3° de demander au Service de l'ingénierie de prévoir, aux plans et devis des futures usines de filtration de Beauport et de Charlesbourg, les équipements nécessaires à la fluoruration de l'eau potable qui sera produite par ces usines.

Après discussion, monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Fecteau, demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour et réinscrit à la prochaine séance. La demande de retrait est approuvée à l'unanimité.

CV-2007-0291 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 168, tel que modifié - IN2007-037 (Ra-1321)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 168, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0292 Appropriation d'un montant de 75 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport pour l'acquisition d'équipements de parcs - A5LS2007-008 (CT-A5LS2007-008) — (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 75 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport pour l'acquisition d'équipements de parcs.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0293 Appropriation d'un montant de 50 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport pour l'aménagement paysager du projet de terrain de soccer St-David, phase 2 - A5LS2007-009 (CT-A5LS2007-009) — (Ra-1319)

Sur la proposition de madame la conseillère madame Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Beauport pour l'aménagement paysager du projet de terrain de soccer St-David, phase 2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0294 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Laurentien et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie, R.R.V.Q., chapitre B-2* - A8DA2007-012 (Ra-1319)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie, R.R.V.Q., chapitre B-2* prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis ;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la Charte de la Ville de Québec, un

conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Laurentien, à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services suivants :

- 1° des techniciens en bâtiments de la Division de la gestion du territoire, responsables de la délivrance des permis et certificats et des techniciens en génie civil de la Division des travaux publics désignés, conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaires désignés en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 ;
- 2° de la Division de la gestion du territoire afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 sur le territoire de l'arrondissement Laurentien.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0295 Entente des service entre le conseil d'arrondissement La Cité et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 - A1DA2007-010 (Ra-1320)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis ;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la Charte de la Ville de Québec, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement La Cité, à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services suivants :

- 1° du directeur de la Section des permis et inspections, responsable de la délivrance des permis et des certificats, désigné conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaire désigné en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 ;

2° de la Division de la gestion du territoire, afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 sur le territoire de l'arrondissement La Cité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0296 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Sainte-Foy—Sillery et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 - A3GT2007-015 (Ra-1320)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis ;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la Charte de la Ville de Québec, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services suivants :

1° du fonctionnaire désigné, responsable de la délivrance des permis et des certificats, désigné conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaire désigné en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 ;

2° de la directrice et du premier technicien aux bâtiments de la Division de la gestion du territoire, afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0297 Avis de motion relatif au *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1238 - AT2007-034 (Ra-1319)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier local ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint pour la conception de projets d'aménagement routier et l'élaboration d'études et de politiques en matière de gestion du réseau routier et de contrôle du bruit.

Ce règlement ordonne le versement de la participation financière de la Ville au ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'écrans acoustiques en vue de réduire le bruit dans les quartiers résidentiels situés en bordure des autoroutes.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 117 000 \$ pour les travaux, la participation financière, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant pour son acquittement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

CV-2007-0298 Appropriation d'un montant de 611 700 \$ au fonds général de la Ville - AT2007-034 (Ra-1319)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

Il est résolu d'approprier un montant de 611 700 \$, soit l'équivalent de 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1238, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0299 Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et sur l'embauche du personnel d'appoint en matière d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1263 - AT2007-052 (Ra-1320)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint en matière d'architecture, d'architecture du paysage, d'ingénierie et de design urbain pour les fins de la réalisation de certains projets d'aménagement urbain relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

CV-2007-0300 Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2007-052 (Ra-1320)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$, soit l'équivalent de 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1263, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2007-0301 *Règlement sur des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc située dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1202 - CU2007-010 (Ra-1318)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc située dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1202.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0302 *Règlement sur des travaux d'aménagement du dépôt à neiges usées Henri-Bourassa situé dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1229 - EN2007-015 (Ra-1317)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du dépôt*

à neiges usées Henri- Bourassa situé dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1229.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0303 *Règlement modifiant le Règlement numéro VB-575-97 « décrétant des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Félix-Leclerc et pourvoyant au financement desdits coûts par un emprunt à long terme » de l'ancienne Ville de Val-Bélair, R.V.Q. 1235 - CU2007-010 (Ra-1318)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement numéro VB-575-97 « décrétant des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Félix-Leclerc et pourvoyant au financement desdits coûts par un emprunt à long terme » de l'ancienne Ville de Val-Bélair, R.V.Q. 1235.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0304 *Règlement sur des travaux de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1244 - GI2007-012 (Ra-1318)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de rénovation, de réfection et de construction de bâtiments, équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coût qui y sont rattachés, R.V.Q. 1244.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0305 *Règlement sur des travaux de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1245 - GI2007-015 (Ra-1318)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1245.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0306 *Règlement sur des travaux dans le cadre du Programme de rénovation des terrains sportifs ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la mise en oeuvre du Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1250 - EN2007-014 (Ra-1317)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux dans le cadre du Programme de rénovation des terrains sportifs ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la mise en oeuvre du Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1250.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0307 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1260 - A6LS2007-004 (Ra-1318)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1260.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0308 *Règlement sur la dotation, pour l'année 2007 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1261 - DE2007-024 (Ra-1318)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2007 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1261.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 30, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs/sm